Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:58

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 07 octobre 2026

Date de convocation : 30/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 75
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Elincourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Objet : Délibération 2026/143 portant présentation du rapport social unique (RSU) 2025

Membres présents (64) : MAILLARD Laurent, BACCOUT Fabrice, HERMANT Géry, MOTY Martine, CAFFIAUX Alban, DMYTRUS Cécile, DUDANT Pierre-Henri, TERLYNCK Audrey, LECLERCQ Bruno, LEBRUN Christophe, GOMANNE Dominique, HOTTON Sandrine, FORRIÈRES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DEVIENNE Marc, HISBERGUE Antoine, POULAIN Bernard, CAILLAUX Céline, MATON Audrey, MERY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX Sandrine, BRISSEZ Renelle, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, DELSART Bettina, FRANCOIS Michel, MARTIN Rémy (S), RAMETTE Vincent, WATREMETZ Jean-Luc, DEMADE Aymeric, PORCHERET Didier, SIMEON Nicolas, SIMEON Serge, LEFORT Lydie, THEBERT Chloé, PAQUET Pascal, CALVANESE Pasquale, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric, LESNE SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUÈRE Laurence, MACHUT Frédéric, KUDLA Barbara, VILLAIN Bruno, WAXIN Julien, GALLIEZ Cindy, GARCIA David, RENZELLA Gian Franco (S), GERARD Pascal, NICAISE GODELIEZ Véronique, QUENNESSON Gérard, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, QUEVREUX Patrice, DOERLER Axelle, MELI Jérôme, LEFEBVRE Maïté, DESCAMPS Olivier

Membres ayant donné procuration (6) : BASQUIN Alexandre à MAILLARD Laurent, SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BERA Audrey à VILLAIN Bruno, CHMIELEWSKI Dominique à DEVIENNE Marc, JUMEAUX Stéphane à LECLERCQ Bruno, CLERC Fanny à DESCAMPS Olivier

Membres excusés (3) : MACAREZ Jean-Félix, DENIZON Violenne, DISDIER Mélanie,

Membres absents (2) : PORTIER Carole, RIQUET Alain

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:58

Délibération 2026/143 portant présentation du rapport social unique (RSU) 2025

Les articles L231-1 à L231-4 du code général de la fonction publique (CGFP) prévoient que les collectivités locales et leurs établissements publics présentent au comité social territorial un Rapport Social Unique (RSU) qui doit comporter les moyens budgétaires et humains dont disposent les collectivités.

Ce rapport doit être présenté tous les ans et l'avis du comité social territorial doit être transmis à l'assemblée délibérante.

Vu le code général de la fonction publique, dont les articles L231-1 à L231-4,
Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,
Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,
Vu l'avis favorable du comité social territorial qui s'est réuni le 14 septembre 2026,
Vu le rapport social unique 2025 en annexe,

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport social unique (RSU) 2025 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, joint à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Annexe(s) - *Rapport social unique 2025*

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 13/10/2026 Publication le 14/10/2026 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:58

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2025

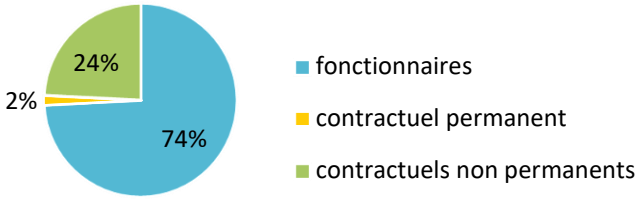
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS ET DU CATESIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2025. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2025 transmises en 2026 par la collectivité au Centre de Gestion du Nord.

Effectifs

62 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2025

> 46 fonctionnaires
> 1 contractuel permanent
> 15 contractuels non permanents



Aucun contractuel permanent en CDI

Précisions emplois non permanents

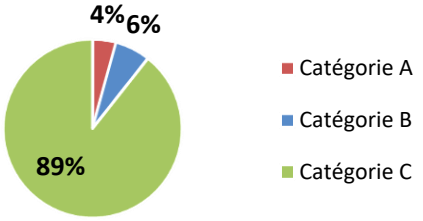
- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 93 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2025 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

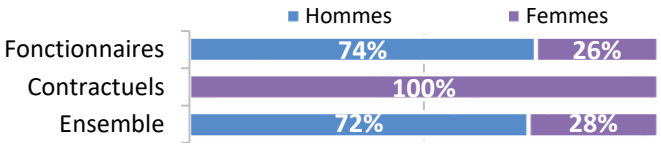
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	30%	100%	32%
Technique	67%		66%
Culturelle			
Sportive	2%		2%
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



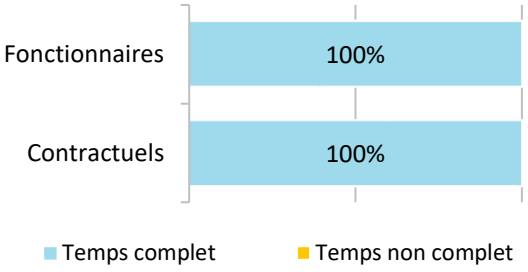
Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	53%
Adjoints administratifs	23%
Agents de maîtrise	13%
Attachés	4%
Rédacteurs	4%

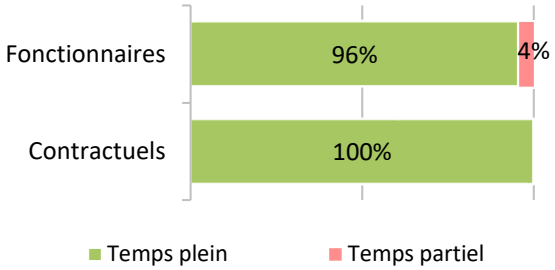
Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:58

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
15% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	**49,67**
Contractuel permanent	**de 35 à 40**
Ensemble des permanents	**49,41**

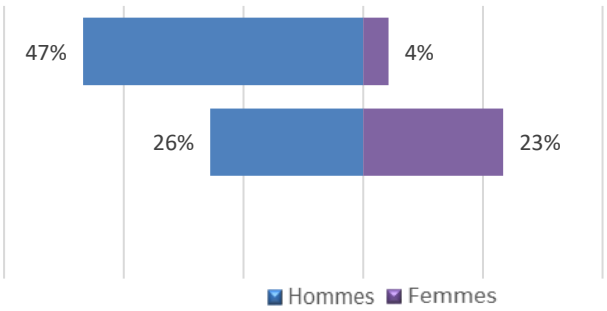
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	**44,17**

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

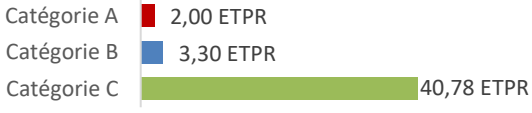
Équivalent temps plein rémunéré

60,82 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2025

> 45,08 fonctionnaires
> 1,00 contractuel permanent
> 14,74 contractuels non permanents

110 692 heures travaillées rémunérées en 2025

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

Aucune position particulière

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:58

Mouvements

En 2025, 2 arrivées d'agents permanents et 2 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2024 [1]	Effectif physique au 31/12/2025
47 agents	**47 agents**

[1] *cf. page 7*

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025		
Fonctionnaires	➔	**0,0%**
Contractuel	➔	**0,0%**
Ensemble	➔	**0,0%**

Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	50%
Décès	50%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	100%

** Variation des effectifs :*

(effectif physique rémunéré au 31/12/2025 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2024) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2024)

Évolution professionnelle

Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

17 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Aucun lauréat d'un examen professionnel

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2025

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2025

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:58

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 6,87 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	38 862 210 €	Charges de personnel*	2 670 118 €	Soit 6,87 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 413 795 €
Primes et indemnités versées :	230 657 €
IFSE :	211 181 €
CIA :	19 475 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	27 045 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	13 415 €
SFT *(titulaire uniquement)* :	13 594 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

339 852 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s	s	36 477 €		30 845 €	
Technique			s		27 366 €	
Culturelle						
Sportive			s			
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
Toutes filières	**s**	**s**	**40 288 €**		**28 287 €**	

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,31 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	**15,56%**
Contractuels sur emplois permanents	**41,14%**
Ensemble	**16,31%**

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 1381 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2025
- Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2025

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A				s	s		s					
Catégorie B	7 728 €	1 589 €	*17%*	s								
Catégorie C	3 036 €	257 €	*8%*	3 255 €	198 €	*6%*						

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:58

Absences

En moyenne, 40,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2025 par fonctionnaire

> **Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2025**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	**2,42%**	**0,00%**	**2,37%**	**0,46%**
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	**11,00%**	**0,00%**	**10,77%**	**0,46%**
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	**11,28%**	**0,00%**	**11,04%**	**1,00%**

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 39,6 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

4 accidents du travail déclarés au total en 2025

> 4 accidents du travail pour 62 agents en position d'activité au 31 décembre 2025

> En moyenne, 12 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

⇨ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

⇨ 1 184 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

20 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **2 652 €**
Coût par jour de formation : **133 €**

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **11 291 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

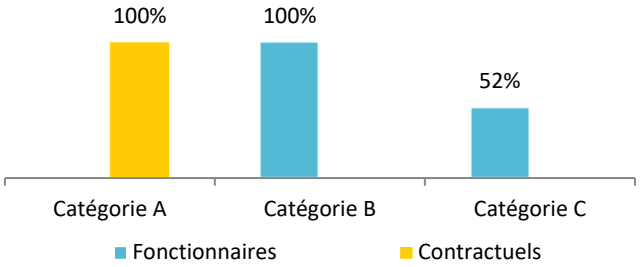
Dernière mise à jour : 2023

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:58

Formation

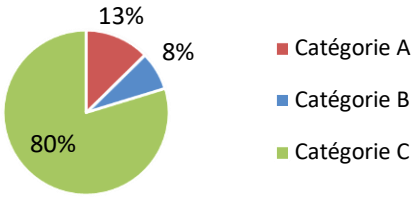
En 2025, 55,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2025



79 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2025

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,7 jour par agent

21 349 € ont été consacrés à la formation en 2025

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	67 %
Frais de déplacement	0 %
Autres organismes	33 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	44%
Autres organismes	56%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	**2 700 €**	**252 €**
Montant moyen par bénéficiaire	**180 €**	**84 €**

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

3 jours de grève recensés en 2025

Comité Social Territorial

2 réunions en 2025 dans la collectivité

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:58

Précisions méthodologiques

1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2024

Pour les fonctionnaires :
Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2025
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :
Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2025
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :
Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2024
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2024

[2]Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2025 x 365}} \times 100$$

Note de lecture :
Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	*Absences compressibles* + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	*Absences médicales* + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours…)*
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2025. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2025 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

DONNÉES SOCIALES DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2026 *Version 1*

Ce document a été mis en ligne le 14/10/2026 10:58

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL2026_143**
Objet :	**Délibération 2026/143 portant présentation du rapport social unique (RSU) 2025**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200030633-20261007-DEL2026_143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20261007-DEL2026_143-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2026_143.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20261007-DEL2026_143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	466.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 143 _ Synthese RSU 2025.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20261007-DEL2026_143-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	672.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 octobre 2026 à 11h07min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 octobre 2026 à 11h07min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 octobre 2026 à 11h07min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 octobre 2026 à 11h07min44s	Reçu par le MI le 2026-10-13